

Administration municipale · Rue de la Valle 19 · 2738 Court

032 497 71 10

contact@court.ch · www.court.ch

Heures d'ouverture:

Lundi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé
Mardi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 18 h 30
Mercredi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Jeudi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Vendredi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé

JOURNAL COMMUNAL

N° 7 | JUIN 2020

ÉDITORIAL

La commune de Court face au Covid-19



*Chères lectrices,
chers lecteurs,*

La pandémie sans précédent, qui frappe le monde entier, n'aura pas épargné notre pays. Contrairement à nos voisins français ou italiens, qui ont opté pour un confinement total, le Conseil fédéral a parié sur la responsabilité individuelle en décrétant le semi-confinement. Cette mesure a permis à l'administration communale courtisane de fonctionner en adaptant toutefois son organisation.

À fin mars, le Conseil municipal a instauré le télétravail pour le personnel administratif. Le guichet n'était dès lors accessible que pour les urgences et sur rendez-vous uniquement.

Le Conseil municipal s'est, lui aussi, mis à l'écart en siégeant en visioconférence.

Le personnel technique a poursuivi sa mission en observant les prescriptions de

sécurité. En plus de leurs tâches usuelles, les collaborateurs de la voirie ont assuré un service de livraison à domicile, pour les produits de première nécessité, au bénéfice des personnes à risque qui en ont fait la demande.

Le 11 mai, le travail présentiel a repris ses droits. Le guichet n'est resté accessible que sur rendez-vous, mais cette fois-ci, sans restriction et dans une plage horaire plus large que la normale. L'installation d'une vitre de sécurité a permis d'accroître la sécurité.

Depuis le 11 mai également, à la rentrée des classes, le service de conciergerie et le corps enseignant ont assuré plusieurs fois par jour la désinfection des classes et des lieux communs conformément aux prescriptions en vigueur.

Le Conseil municipal a repris les séances présentes le 14 mai, dans une salle spécialement aménagée, afin de respecter les distances de sécurité.

Si l'administration a su faire preuve de souplesse, l'école a dû se réinventer dans un délai guépard. Logistique, informatique, connexion internet, réorganisation des cours, création de nouveaux documents, le tout en une poignée de jours.

Je tiens à remercier et à féliciter tous les acteurs de cette organisation mise en place au pied levé. Personnel administratif et technique, Direction des écoles, corps enseignant, commission scolaire, sans oublier les parents qui ont contribué à la bonne marche de l'enseignement à distance.

Lorsque j'ai écrit ces quelques lignes, les mesures de sécurité n'étaient pas toutes levées. J'espère que lorsque vous les lirez la situation aura évolué positivement.

*Jean-Luc Niederhauser
Député-Maire de Court*



Annoncer son changement d'adresse



Chères habitantes,
chers habitants,

Le domaine du contrôle des habitants devient, au fil des années, de plus en plus exigeant. Les instances supérieures, telles que le canton et la Confédération, demandent aux communes de tenir un registre précis et parfaitement à jour.

Dans cette optique, nous nous permettons de rappeler que tout déménagement à l'intérieur du village doit nous être annoncé par un courrier daté et signé, au plus tard le jour du déménagement.

Ce courrier devrait mentionner l'ancienne adresse, ainsi que la nouvelle adresse précise (étage, localisation du nouvel appartement ou maison). De

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

Pour toute arrivée dans une commune du canton de Berne, il est nécessaire de s'annoncer personnellement dans les deux semaines qui suivent le déménagement, munis des documents nécessaires. À noter que lorsqu'il s'agit de l'arrivée d'une famille entière, tous ses membres doivent se présenter personnellement.

Pour un départ dans une autre localité, l'annonce doit également se faire personnellement au guichet de l'administration et ce, avant la date du départ.

plus, la date du changement d'adresse et les coordonnées personnelles doivent être indiquées.

Pour les habitants n'étant pas titulaires de la nationalité suisse, il est également nécessaire de se présenter aux guichets pour modifier l'adresse sur le permis de séjour.

Nous rappelons également à toutes les gérances et propriétaires d'apparte-

ments qu'ils sont tenus d'annoncer à la commune chaque arrivée / départ de leurs locataires.

Nous vous remercions d'avance de votre aimable collaboration et nous tenons à votre entière disposition pour toutes questions ou renseignements.

Gaël Zürcher

Préposé au contrôle des habitants

INFRASTRUCTURES

Travaux de rénovation et d'amélioration énergétique des bâtiments communaux



Comme prévu, les travaux d'assainissement des bâtiments communaux continuent en 2020. Les deuxièmes locaux sanitaires du petit collège sont en voie d'achèvement. Il est bon de rappeler que ces installations sanitaires n'ont pas subi de rénovations depuis la construction, soit depuis la fin des années 1950. Le changement d'une partie des fenêtres de ce petit collège est également encore prévu cette année.

En ce qui concerne le bâtiment communal, la première étape du changement des fenêtres est réalisée. La totalité des seize grandes fenêtres de la partie de

l'administration communale ont été changées. Les nouvelles fenêtres sont à trois battants au lieu de deux afin de faciliter le nettoyage et l'entretien. Ces nouvelles fenêtres s'adaptent très bien à l'aspect du bâtiment.

Les sols de l'administration sont également en cours de changement. Les anciennes moquettes sont remplacées par un sol moderne et facile à entretenir. Les tables des salles du deuxième étage sont également changées par étapes.

D'autres étapes d'assainissement sont prévues pour les années prochaines

En ce qui concerne la rénovation et l'agrandissement de la halle de gym-

nastique, ainsi que la construction d'un chauffage unique pour le bâtiment communal, la halle de gymnastique et les deux bâtiments scolaires, une offre pour une étude a été demandée à un bureau d'architecture expérimenté dans le domaine des bâtiments publics.

Dans les grandes lignes, le chauffage est prévu avec la construction d'une annexe au sous-sol du bâtiment communal, le combustible sera des copeaux de bois et une conduite d'alimentation pour la halle de gymnastique et les écoles traversera sous la ligne de chemin de fer et sous la Birse.

En ce qui concerne la halle de gymnastique, cette dernière sera complètement assainie et agrandie avec des locaux annexes, tout en gardant la même surface pour la partie gymnastique.

Comme vous pouvez le constater, il y a du travail en perspective et les projets de la halle de gymnastique et du chauffage seront soumis aux urnes en temps utile.

Daniel Bueche

Conseiller municipal en charge du
dicastère des infrastructures

Rénovation des toilettes du petit collège



Fenêtres du bâtiment communal



Prochaine Assemblée municipale

Quand ? Lundi 29 juin 2020, à 20 heures

Où ? Halle de gymnastique

COVID-19

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, il se pourrait que l'Assemblée municipale ainsi convoquée soit annulée au dernier moment. En pareille circonstance, elle serait reportée au **lundi 14 septembre 2020, à 20 heures.**

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver les comptes municipaux de l'exercice 2019
2. Discuter et approuver les modifications des articles 13, 28 et 90 du règlement d'organisation de la commune municipale de Court
3. Discuter et approuver le règlement sur l'école de Court (cycle 1 et cycle 2)
4. Discuter et approuver l'abrogation des articles 2 alinéa 3, 15 lettre e et 23 alinéa 4 du règlement d'organisation du syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois

5. Communications du Conseil municipal
6. Divers

30 jours avant l'Assemblée municipale, les comptes 2019 (point 1), les modifications du règlement d'organisation de la commune municipale de Court (point 2), le règlement sur l'école de Court (point 3) et les modifications du règlement d'organisation du syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois (point 4) sont déposés publiquement à l'administration municipale où ils peuvent être consultés sur rendez-vous (032 497 71 10 ; contact@court.ch).

FINANCES

Investissements futurs



Si la situation financière de notre commune semble satisfaisante au regard des indicateurs financiers, il convient de prendre en compte l'état du patrimoine pour se faire une idée complète. En effet, les grands chantiers courtisans nécessiteront pas moins de 8 à 10 millions de francs d'investissements ces prochaines années. Tous ne pourront donc pas être menés de front. Il s'agira de définir des priorités. Ci-dessous un tour d'horizon :

RÉAMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA BIRSE

Ce projet est hautement subventionné par des mesures compensatoires N16 notamment. Le délai est dépendant du bouclage des comptes N16. Il est donc de facto prioritaire.

RÉFECTION DE LA ROUTE DE CHALUET AUX ABORDS DE LA ZONE INDUSTRIELLE

La remise en état de cette route sera prise partiellement en charge par la N16 puisqu'elle a servi à évacuer les gravats lors de la construction des tunnels autoroutiers. Le délai est donc également dicté par le bouclage des comptes N16.

CHAUFFAGE À DISTANCE

Les installations de chauffage du centre communal et des écoles arrivent en fin de vie. Le remplacement de telles installations demande beaucoup de temps. Attendre la panne irrémédiable avant d'agir conduirait à de mauvaises décisions, prises dans la précipitation.

RÉFECTION DE LA HALLE DE GYMNASTIQUE ET CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE

Ce bâtiment est extrêmement vétuste et ne répond plus aux besoins d'aujourd'hui, tant bien pour l'école que pour les sociétés locales.



RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA BINZ

Cette route est principalement utilisée pour donner accès à quelques maisons d'habitation et par des gens de passage. Cependant, son état de délabrement ne permet plus de garantir une sécurité optimale des usagers.

RÉFECTION DE LA ROUTE DE CHALUET

Les sécheresses estivales à répétition ne garantissent plus l'approvisionnement en eau des exploitations agricoles par les sources à proximité. La réfection de cette route est donc étroitement liée au raccordement de ces exploitations au réseau d'eau potable de la Bourgeoisie de Court.

Le Conseil municipal fait face à des choix cornéliens, tant il est vrai que chaque projet mérite une priorité élevée. Cependant, certains devront inévitablement être réalisés par étape et parfois même intégralement retardés.

Jean-Luc Niederhauser
Député-Maire de Court

Statistiques des déchets 2019

Les chiffres figurant dans la colonne « kg/habitant » représentent le nombre de kilogrammes par habitant de la commune par déchets collectés. Quant à ceux figurant dans la colonne « moyenne kg/habitant », ils représentent la moyenne de toutes les communes du périmètre Celtor par déchets collectés.

	Total (t)	Kg/habitant	Moyenne kg/habitant
Ordures	284,56	200,40	167,17
Encombrants	56,00	39,43	39,17
Balayage	18,04		
Tournées vertes	244,44	172,41	139,71
Compost déposé directement chez Celtor SA (commune et particuliers)	27,68		
Papier	41,32	29,09	37,10
Carton	21,08	14,84	16,62

DÉCHETTERIE COMMUNALE DE COURT

Verre	51,60 t
Huiles usagées	1,2 kg
Fer blanc	3,14 t
Ferraille (benne)	6,06 t



Bernard Leuenberger
Conseiller municipal en charge
du dicastère de l'hygiène publique

SOCIÉTÉS LOCALES

Focus sur la Société des pêcheurs de Court



Depuis le 16 mars 2020, les pêcheurs profitent de s'isoler sur les rives de la Birse et tentent d'attraper une truite ou un ombre pour agrémenter leur repas de confinement.

À Court, nous avons la chance d'avoir une société de pêche dynamique et très engagée. Cette société a été fondée en 1922 et je me suis laissé dire qu'une grande fête du centième anniversaire est déjà en préparation pour 2022.

Le comité actuel, composé de Messieurs David Carnal, Pierre Mühlethaler, Yann Carnal, Mickaël Rossé, Dimitri Mérillat, Roman Bueche, Johann Chirivi et Damien Grossenbacher, fait tout son possible pour rendre la société attractive, vivante et dans l'air du temps.

Ces dernières années, temps et travail ont été investis pour les juniors de la société. En effet, des activités et sorties en relation avec la pêche leur sont proposées plusieurs fois dans l'année. Actuellement, la société compte 12 juniors et 35 membres actifs.

Les pêcheurs de notre village ont à cœur de prendre soin de la nature. Ils s'occupent chaque année de l'alevinage dans les ruisseaux communaux, la remise à l'eau des grenouilles au printemps. Ils aiment se retrouver à leur cabane sur les hauteurs de Court pour une bonne grillade après une matinée de travail. Même pendant ces moments de détente, des idées prennent forme. Cette année, des travaux d'aménagement auront lieu à « la cabane des



pêcheurs». Des étangs, un sentier didactique, une place d'études seront aménagés pour faire découvrir les poissons, oiseaux et insectes de notre région. Cet endroit sera ouvert aux écoles pour les leçons de sciences naturelles, notamment.

Bien sûr, il ne faut pas oublier leur investissement lors de la fête du village, ainsi que leur traditionnelle soirée friture lors des fenêtres de l'Avent où nous aimons tous goûter à leur excellent repas. Le comité se réjouit de voir la société grandir. Toute personne intéressée est la bienvenue et peut s'annoncer auprès du Président, Monsieur David Carnal. Je leur souhaite plein succès dans leurs projets et les remercie vivement pour leur implication dans la vie de notre commune.

Nathalie Schranz
Conseillère municipale en charge du
dicastère des affaires culturelles



Déchets : comportements à mettre de côté



RAPPEL CONCERNANT LES TOURNÉES DE RAMASSAGE

Pour rappel, les objets encombrants, le papier, le carton et les déchets doivent être déposés le matin de la tournée avant sept heures.

C'EST LA SAISON POUR LES DÉCHETS VERTS...

...mais sans plastique ! Consultez le site internet www.stop-plastic.ch.

PROJET DE NOUVELLE DÉCHETTERIE

Le projet d'écopoint (ou déchetterie communale) qui devrait voir le jour sur la place de l'ancienne scierie n'a pas été abandonné. Son exécution est retardée en raison de la suspension des travaux de la Boucherie Schnegg. Le Conseil municipal remercie la population pour sa compréhension et ne manquera pas de communiquer au moment venu. En attendant, la déchetterie de la place de la gare reste en fonction.

Bernard Leuenberger
Conseiller municipal en charge du dicastère de l'hygiène publique

Le sagex doit être retiré des emballages car il n'est pas ramassé lors des différentes tournées. Il doit être jeté dans des sacs Celtor uniquement.



Les sacs Celtor doivent être déposés dans les conteneurs semi-enterrés et non à la déchetterie communale.



Le conteneur réservé aux capsules à café n'est pas là pour récolter d'autres déchets. Il ne s'agit pas d'une poubelle.



Ces objets métalliques déposés à même le sol à la déchetterie communale doivent être amenés dans la grande benne à ferraille qui est mise à disposition deux fois par an devant le centre communal (rue de la Valle 19). Ils ne doivent pas être déposés à la déchetterie communale.

ŒUVRES SOCIALES

Remboursement des frais de garde lors d'Assemblées municipales



Pour rappel, un article de la dernière édition de notre journal communal en novembre 2019 portait sur la demande faite par des citoyens de Court, soit un remboursement des frais de garde d'enfants lors d'Assemblées municipales.

Suite à une estimation, une somme de 4'500 francs a été portée au budget 2020. La commune testera ce concept durant un an, ce qui équivaut en principe à deux Assemblées et réévaluera la situation en fonction des diverses demandes. En effet, il convient de préciser qu'en cas d'acceptation de ce principe, un nouveau règlement détaillé devra être créé et approuvé par les différentes instances. Bien évidemment, cela demandera du temps à y consacrer, des compétences et de l'énergie et engen-

drera des coûts. La demande devra donc être significative afin de poursuivre la procédure.

Bien qu'initialement la sollicitation des citoyens portait sur la garde de jeunes enfants, la commune a choisi de penser à d'autres parents également et de proposer le remboursement à ceux qui seraient empêchés d'assister à l'Assemblée. Cela pourrait être parce qu'ils s'occupent d'un proche malade et feraient appel à un garde-malade, ou encore de parents d'enfants plus âgés mais qui nécessitent une présence auprès d'eux. En effet, nous avons déjà convenu précédemment que la garde ne s'adressait qu'aux enfants de moins de dix ans. D'autres cas peuvent se présenter ; nous aurons la possibilité de les répertorier et les traiter lors de cet essai durant l'année.



Nous convions donc les parents à se présenter au guichet de l'administration municipale les jours suivant l'Assemblée pour présenter leur demande. Une déclaration personnelle suffira et l'Administratrice des finances ou une ou un autre employé-e communal-e procédera au remboursement adéquat.

Anne Freudiger
Conseillère municipale en charge du dicastère des œuvres sociales

Bibliothèques : ça déménage !



Cette année, plusieurs déménagements auront lieu pendant les vacances d'été. En plus des travaux dans le petit collège que vous pouvez découvrir dans un autre article de ce même journal, de l'espace supplémentaire pour des leçons de soutien a dû être trouvé dans les bâtiments scolaires pour la rentrée d'août 2020. En collaboration avec la direction des écoles et Madame Maryse Bueche, notre bibliothécaire, nous avons décidé de réunir les bibliothèques municipale et scolaire dans un seul et même endroit.

Après les vacances d'été, les bibliothèques ainsi réunies se trouveront dans le bâtiment communal, au 1^{er} étage, dans la salle de dessin actuelle.

Nous avons choisi cet endroit du fait qu'il est accessible également pour les personnes à mobilité réduite vu que le bâtiment communal est pourvu d'un ascenseur.

Un grand travail de tri dans les anciens livres a déjà été effectué et le déménagement aura lieu au début des vacances d'été. Il y a quatre lieux à déménager dont une classe, la salle de dessin et les deux bibliothèques. Ceci demande une certaine organisation et de la flexibilité. Je profite de remercier le corps enseignant, la bibliothécaire et les concierges pour leur efficacité, leur collaboration et leur aide précieuse.

Les personnes souhaitant obtenir gratuitement d'anciens livres qui ne seront pas déménagés peuvent s'annoncer jusqu'à fin juin 2020 au 079 507 92 40.



C'est avec plaisir que Madame Bueche retrouvera ses lecteurs habituels dès le 17 août 2020 de 15 à 19 heures au 1^{er} étage du centre communal (rue de la Valle 19).

*Nathalie Schranz
Conseillère municipale en charge du dicastère des affaires culturelles*

PROTECTION DE LA POPULATION

Covid-19 : Organe de conduite régional



L'Assemblée municipale du 9 décembre 2019 a accepté le nouveau règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations.

Ce règlement qui, à première vue, était bien loin des réalités du moment nous a rattrapé très rapidement et a dû être mis en application quelques semaines plus tard et en urgence.

L'Organe de conduite régional (OCRég) regroupe les 40 communes du Jura bernois. Il a pour mission de conduire et d'engager des moyens efficaces et immédiats en cas de catastrophe ou d'urgence, d'analyser les dangers et de planifier les scénarios en conséquence et de prendre les mesures de prévoyances pour la protection de la population, des animaux et des valeurs réelles. L'OCRég est composé d'un chef, Monsieur Gérard Sauvain, d'un chef d'état-major Monsieur Daniel Bueche, d'une secrétaire, ainsi que de six responsables de dicastères.



Le chef d'état-major, Daniel Bueche, dans le poste de commandement.

Dans la lutte contre le Covid-19, L'OCRég a été mis sur pied entre la Préfecture et l'association de communes Jb.B en date du 17 mars 2020.

La même journée, les membres de l'OCRég se sont réunis au poste de commandement de Tavannes afin de prendre les premières mesures urgentes. Dès cette date, l'OCRég assure et jusqu'au 8 juin 2020 au minimum une permanence afin de faire la liaison entre l'Organe de conduite cantonal, la Préfecture et son organe de conduite, la protection civile ainsi que toutes les communes du Jura bernois.

L'activité principale de l'OCRég consiste à faire passer les informations vers le haut et vers le bas ainsi que de répondre aux nombreuses questions de communes ou le cas échéant de transmettre ces questions à l'organe de conduite cantonal. L'OCRég a également élaboré toute une série de bulletins d'informations à l'attention des communes avec comme contenu les directives des instances cantonales et fédérales, des conseils de mesures à prendre, des informations concernant l'engagement de la protection civile, les achats de matériel de protection, etc..

Pendant toute cette période, l'OCRég a travaillé d'arrache-pied pour répondre aux attentes et au bien-être de toute la population de la région.

Claude Bérout, Conseiller municipal en charge du dicastère de la protection de la population



Permis de construire : présentation de nos partenaires



Dans cette édition du journal communal et celles qui vont suivre, nous souhaitons présenter les différents partenaires avec lesquels la commune travaille dans le cadre des procédures d'octroi de permis de construire. Seule, la commune ne dispose pas de toutes les compétences techniques permettant de juger de la conformité d'un dossier, raison pour laquelle des collaborations s'avèrent nécessaires.

Nous débutons cette série de présentations avec le bureau ATB SA, basé à Moutier, avec qui nous collaborons dans le domaine de la protection des eaux. Vous pourrez découvrir de plus amples informations sur ce partenariat dans l'article ci-dessous.

Jacques Frei

Conseiller municipal en charge du dicastère de l'urbanisme

ATB SA, notre partenaire en matière de protection des eaux



Contrôle de réalisation de collecteurs

La réalisation d'un nouveau bâtiment ou la transformation d'un bâtiment existant requièrent une autorisation en matière de protection des eaux.

L'objectif de l'autorisation est de garantir que la construction projetée protège les eaux des biens-fonds et ne porte atteinte ni aux eaux souterraines, ni à celles de la Birse, du Chaluet, ou des autres ruisseaux de la commune.

La commune est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation lorsqu'un projet de construction présentant un risque mesuré pour les eaux est déposé (par exemple : maison familiale, immeuble, petite entreprise artisanale, installation d'infiltration superficielle, silos, transformations). Dans le cas de projets présentant un risque plus élevé, la commune préavise par un rapport officiel destiné à l'Office cantonal des eaux et des déchets (OED) qui est cette fois l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation (bâtiments industriels, constructions pour détention d'animaux en zone agricole, aires de lavage de véhicules, installations d'infiltration profondes ou en zone de protection des eaux, piscines, etc.).

L'examen d'un dossier nécessite des compétences techniques approfondies et est difficile à assurer par le personnel communal seul. Depuis de nombreuses années, le bureau

d'ingénieurs ATB SA à Moutier qui dispose de personnel qualifié, au bénéfice d'une formation de « spécialiste en évacuation des eaux des biens-fonds » proposée par l'association suisse des professionnels de l'assainissement (VSA), assiste la commune.



Les prestations de qualité fournies par ATB SA permettent aux requérants d'un permis de construire de préparer un projet conforme aux exigences en vigueur et à la commune de délivrer l'autorisation ou le préavis officiel favorable.

Ces prestations consistent à examiner les plans de construction, notamment le plan des canalisations, à émettre des recommandations pour l'implantation et le dimensionnement des installations d'évacuation des eaux ou pour la réalisation des aménagements extérieurs, puis à établir les documents administratifs nécessaires.

Une fois que le chantier démarre, il y a lieu de vérifier que les dispositions de l'autorisation sont appliquées. ATB est également à disposition de la commune pour l'assister dans ces tâches de police des constructions.

Jacques Frei

Conseiller municipal en charge du dicastère de l'urbanisme



Contrôle réalisation d'un regard

Covid-19 : aide aux habitant.e.s



À fin mars, un tout-ménage a été envoyé par la commune à chaque habitant.e afin de rappeler qu'elle était à disposition pour répondre aux diverses demandes en cas de besoin. Elle proposait aussi une aide concrète concernant l'achat et la livraison de denrées de première nécessité, en partenariat avec le magasin « Volg », les autres commerces ayant leur propre service.

Au 29 mai 2020, une centaine de livraisons a déjà été effectuée, pour une vingtaine de ménages. Nous exprimons notre vive gratitude envers le personnel technique de la commune, qui, chaque jour s'organise pour transporter des marchandises de part et d'autre du village dans les plus brefs délais.

En ce qui concerne le commerce local, selon les dires de Mesdames Schnegg, Félix et Paroz, la prestation de livraison mise en place à cette occasion, ou qui l'était déjà auparavant, est bien utilisée, pour leur plus grand plaisir de rendre service. Un grand merci de participer ainsi à l'effort commun.

Cependant, notre vive reconnaissance va à toutes les habitantes et tous les habitants qui ont choisi de rester à la maison, suivant ainsi de près les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Dans un souci de sécurité pour elles-mêmes et envers les autres, elles contribuent à diminuer la propagation d'un mal sournois. Ces personnes méritent d'être félicitées. Il faut admettre qu'il n'est pas facile de couper un lien social, de ne plus pouvoir choisir soi-même ses fruits et légumes, de ne pas voir de ses propres yeux une file d'attente jusque sur le trottoir de la route principale... image qui restera certainement dans les annales de Court.

Certains diront que ce ne sont que des détails ; c'est certainement vrai. Mais le principe est le même ; une adaptation est nécessaire, demandant un effort et un changement d'habitude. De quoi provoquer le trouble dans une période bouleversée.

La commune a pris contact régulièrement avec une partie des habitants. Il en ressort que le soutien et la solidarité de la famille, des amis ou des voisins étaient très présents. Malgré tout, il faut persévérer sur cette lancée et tenir bon.

*Anne Freudiger
Conseillère municipale en charge
du dicastère des œuvres sociales*



réalisation: babey-creation.ch

AFFAIRES CULTURELLES

Annulation de la fête du village



En raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, le comité de la fête du village n'a pas eu d'autres choix que d'annuler l'édition 2020 de la fête du village. C'est avec regrets et un pincement au cœur que cette décision a été prise.

Cependant, le comité réfléchit et planifie déjà l'édition 2021 et se réjouit de vous retrouver toutes et tous dans une année pour passer un week-end de fête. La prochaine édition aura pour thème « Les années disco ».

Nous vous disons à l'année prochaine !

Annulation de la fête du 1^{er} août



En cette année particulière, le Conseil municipal a pris la décision d'annuler la fête du 1^{er} août qui devait se tenir à la patinoire. En effet, les rassemblements de plus de cinq personnes étant toujours interdits à l'heure où je rédige ces quelques lignes, l'annulation nous paraissait être la solution la plus sage.

Le Conseil municipal souhaite tout de même embellir cette soirée pour fêter notre beau pays. Il a donc décidé de maintenir le feu d'artifice. Nous nous réjouissons de partager ce moment à distance avec tous les habitants de Court et vous souhaitons d'ores et déjà une belle fête du 1^{er} août !

*Nathalie Schranz, Conseillère municipale
en charge du dicastère des affaires culturelles*



AGENDA

Agenda local – 2020

29 juin	Assemblée municipale
28 août – 6 sept.	Estivales musicales
5 septembre	Ça me dit marche
8 septembre	Sortie des aînés
11 – 13 septembre	Tir en campagne au stand de tir
25 octobre	Brunch de la FSG Court
31 octobre	Vente de la paroisse réformée
6 novembre	Promotions civiques
5 décembre	Friture de la Société des pêcheurs de Court
7 décembre	Assemblée municipale

Notice importante : c'est la situation sanitaire qui dictera le maintien ou non des événements énumérés ci-dessus.

Plus de détails sur www.court.ch.